

Commission de Suivi de Site (CSS) Stogaz - commune de La Motte réunion du 15 Décembre 2020

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 17 NOVEMBRE 2020

COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

DE WISPELAERE Eric	SOUS-PREFET DE DRAGUIGNAN	Présent
LABORDE Jean-Pierre	DREAL PACA - UT 83	Présent
POPPI Jean-Claude	SDIS 83	Présent
MURIEL Alexandra	ARS	Représenté
	DDTM	
TESTOT Alain	DIRECCTE	Représenté

COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

Titulaires

MARCY Valérie	MAIRE DE LA MOTTE	Présente
FAURE Christophe	MAIRIE DES ARCS	Présent
GODANO Jacques	MAIRIE DE TRANS-EN-PROVENCE	Présent
PICCADACI Calogero	MAIRIE DU MUY	Présent

Suppléants

ROUX Philippe	MAIRIE DE LA MOTTE	
POMMERET Olivier	MAIRIE DES ARCS	
AURIAC Georges	MAIRIE DE TRANS-EN-PROVENCE	
MARIN Silvia	MAIRIE DU MUY	

COLLEGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

LEMAIRE Benjamin	STOGAZ	
ROBERT Nelson	STOGAZ	Présent

Suppléants

SIAMER Yanis	STOGAZ	
THEBAULT Loïc	STOGAZ	

COLLEGE « SALARIES »

Pas de représentant

COLLEGE « PERSONNE QUALIFIEE »

Titulaires

KEO David	TECHNICIEN STOGAZ	Représenté
-----------	-------------------	------------

COLLEGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

PEUVRIER Daniel	AVSANE	Présent
LANDI Jacques	FVPPMA	Présent

Suppléants

GUILLON Patrick	AVSANE	
FONTICELLI Louis	FVPPMA	

SECRETARIAT

TREGLIA Mélanie	CYPRES	Présente
-----------------	--------	----------

AUTRES PRESENTS NON DESIGNES
COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

HACHE Sylvie	SOUS-PREFECTURE DE DRAGUIGNAN	Présente
PONS Valérie	SOUS-PREFECTURE DE DRAGUIGNAN	Présente

La réunion débute à 9h30.

Monsieur le sous-préfet ouvre la réunion.

QUORUM

Membres : 15

Quorum : 8 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 10 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRESENTS ET REPRESENTES

COLLEGE ÉTAT (2 VOIX/MEMBRE) :	3 PRESENTS - 2 POUVOIRS / 6 MEMBRES	10 VOIX
COLLEGE COLLECTIVITES (3 VOIX/MEMBRE) :	4 PRESENTS - 0 POUVOIR / 4 MEMBRES	12 VOIX
COLLEGE RIVERAINS / ASSO (6 VOIX/MEMBRE) :	2 PRESENTS - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES	12 VOIX
COLLEGE EXPLOITANT (6 VOIX/MEMBRE) :	1 PRESENTS - 0 POUVOIR / 2 MEMBRES	6 VOIX
COLLEGE SALARIES (0 VOIX/MEMBRE) :	PAS DE REPRESENTANT	
COLLEGE PERSONNE QUALIFIEES (4 VOIX/MEMBRE) :	0 PRESENT - 1 POUVOIR / 1 MEMBRE	4 VOIX

TOTAL : 10 PRESENTS - 3 REPRESENTES = 13 MEMBRES (SOIT 44 VOIX) SUR 15 MEMBRES (52 VOIX).

Le quorum est atteint. La Commission de Suivi de Site peut délibérer valablement.

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Sont nommés :		
Administrations	:	M. LABORDE / DREAL
Exploitant	:	M. ROBERT
Collectivité	:	Mme MARCY
Riverains/Associations	:	M. PEUVRIER (AVSANE)
Salariés	:	Pas de représentant

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 44

Mme MARCY reste présidente de la commission.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Mme. HACHE rappelle qu'en l'absence de représentant pour le collège salarié, M. KEO peut représenter les salariés au titre de « personne qualifiée ». Cependant, il n'est pas obligatoire de lui accorder des voix.

La modification du règlement intérieur étant proposée porte sur l'article 10, où le nombre de voix par collèges a été réajusté suite à la modification de l'arrêté préfectoral afin que la répartition des voix reste équitable.

Un vote sur le projet de règlement intérieur est demandé.

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Le projet de règlement intérieur est adopté à l'unanimité

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 44

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE CSS DU 26 NOVEMBRE 2019

Un vote sur l'approbation du compte rendu de la CSS du 26 novembre 2019 est demandé.

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 44

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'EXPLOITANT

M. ROBERT présente un diaporama (en annexe).

Quelques explications :

Le POI a été mis à jour en 2020.

Diapo 5 : La pompe a été remplacée afin de répondre aux besoins en débits d'arrosages en cas d'accent afin que la rampe ne cède pas.

Diapo 7 : En aout nous avons réalisé un exercice POI sans le SDIS qui n'a pas pu participer à cause d'une activité particulièrement soutenue à cette période, notamment en raison des feux de forêt. Nous espérons pouvoir faire un exercice commun avec le SDIS en 2021.

Diapo 9 : l'audit interne a été décalé en raison du COVID, le site de Marignane a été audité mais pas celui de la Motte.

M. le Sous-Préfet : Nous sommes actuellement en posture vigipirate et pourtant, depuis la route, j'ai pu constater que des portes étaient laissées sans surveillance sur le site. Bien que je constate sur ce point une amélioration depuis quelques mois. (Précision : il s'agissait du portillon entre la zone administrative et le réservoir qui était ouvert et sans surveillance). Il faut porter une attention particulière à cette problématique.

M. Robert : Ces remarques nous ont été remontées et nous les avons prises en compte.

M. Peuvrier : Votre automate n'ayant pas démarré lors de l'incident d'octobre 2019, ne faudrait-il pas en mettre un deuxième ?

M. Robert : Il s'agissait d'un défaut sur l'actionneur (la carte électronique) et non d'un défaut de l'automate, la redondance au niveau de l'automate est déjà assurée. Il n'y a pas de redondance sur la carte car les retours d'expérience montrent qu'elles font rarement l'objet de pannes. Cependant, suite à cet événement, nous menons une réflexion pour savoir comment solutionner ce type de pannes et la question de la redondance sur l'actionneur se pose.

M. Poppi : Concernant la question des exercices et de la crise sanitaire, nous avons besoin de préserver nos capacités opérationnelles, donc réaliser un exercice dans ce contexte est difficile, de plus, en ce qui nous concerne, un problème de formation interne se pose également. En 2021 les exercices cadres devraient être plus faciles à mobiliser tout en assurant notre continuité opérationnelle.

M. Robert : En 2021 un exercice avec le SDIS est prévu afin de tester la chaîne de commandement dans le cadre de l'exercice PPI.

M. Poppi : Nous tenons à préciser que pour le SDIS il est plus facile de travailler sur l'année fiscale, de plus l'exercice doit être prévu à l'avance pour des questions d'organisation.

Mme Marcy : Est-il possible de visiter le site en période de Covid ?

M. Robert : Oui, nous disposons du matériel nécessaires (masques) nous permettant recevoir les visiteurs et ainsi organiser des visites du site.

PRESENTATION DU BILAN DES INSPECTIONS DEPUIS LA DERNIERE CSS

Monsieur Laborde résume les actions de la DREAL ainsi que le bilan des visites d'inspection s'étant déroulées depuis la dernière CSS.

M. Laborde insiste sur le fait que la DREAL est très attachée à la réalisation d'exercices POI auquel le SDIS participe afin que les agents du SDIS se familiarisent avec le site. En effet, les exercices PPI se limitent parfois au déclenchement de la chaîne d'alerte et les interventions sur le terrain ne sont pas nécessairement jouées. Il ajoute que l'année 2020 ayant été compliquée, il espère que deux exercices internes seront réalisés en 2021 afin de rattraper celui qui n'a pas été fait en 2020.

M. Robert répond que nous avons sollicité le SDIS pour la réalisation de l'exercice en 2020 mais malheureusement ils n'ont pas pu participer à l'exercice. Un exercice POI est prévu en 2021, la participation du SDIS sera demandée, il n'est pas prévu de rattraper l'exercice de 2020.

Visites d'inspections :

Les écarts notés en 2019 ont été traités par l'exploitant (tous les écarts étaient soldés lors de l'inspection de novembre 2020).

Les thèmes de la dernière visite étaient l'eau et la réglementation parasismique. Cette visite n'a généré aucune non-conformité.

Concernant la notice de réexamen un certain nombre de remarques (observations mineures) ont été faites, notamment sur la prise en compte de certaines données qui devaient être complétées par l'exploitant.

M. Robert : Nous profitons de ce sujet pour aborder une future modification du site. Nous souhaitons déplacer les postes de déchargements pour améliorer la circulation des camions sur le site. Nous allons bien évidemment justifier que ces déplacements n'entraîneront pas de changements pour le PPRT. Cela permettra également de réduire les risques sur les tuyauteries.

Conclusion de M. Laborde : Nous avons constaté une amélioration du suivi du site en 2020. La situation actuelle est tout à fait satisfaisante.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Sous-Préfet : Qui prendra l'initiative d'organiser la visite du site demandée par Madame la Maire ainsi que l'organisation de l'exercice PPI ?

M. Madi : Pour l'organisation de l'exercice PPI cela se fera au deuxième semestre 2021, c'est la préfecture qui reviendra vers nous afin de lancer son organisation.

Mme Marcy : Le site est très peu connu par la population, notamment du fait qu'il y ait beaucoup de nouveaux habitants. Depuis que la nouvelle sirène a été installée, nous assistons à une confusion des différents systèmes d'alerte. Il serait donc utile de faire de la communication afin que les gens puissent correctement identifier l'alerte.

M. Laborde : Il faudrait diffuser des communiqués de presse et réaliser un affichage dans les communes.

Mme Marcy : Il faudrait également réaliser et distribuer un Flyer de présentation de l'entreprise.

M. Laborde : La dernière campagne d'information du public date d'il y a plus de 5ans, il faudrait donc qu'elle soit renouvelée en 2021. Il serait intéressant de profiter de l'exercice PPI pour réaliser cette campagne et également déclencher la sirène afin de vérifier son bon fonctionnement pendant l'exercice (en effet elle peut fonctionner correctement lors des essais les premiers mercredis du mois mais ne pas se

déclencher dans un autre contexte). Ce sera l'occasion d'expliquer à la population l'utilité des sirènes quelques jours avant l'exercice.

M. Robert : Toutes les plaquettes d'information du public vont être mise à jour en 2021 en collaboration avec le Cyprès. Nous avons également déjà prévu d'utiliser l'exercice PPI pour tester les sirènes et informer la population.

Mme Marcy : Concernant les plaquettes d'informations nous avons demandé que la distribution se fasse sur un périmètre plus large.

M. Robert : Nous allons nous rapprocher de la mairie pour définir les modalités de distribution.

Mme. Hache : Concernant la problématique qui avait été abordée lors de l'avant-dernière CSS concernant la sortie de route de véhicules au niveau de la zone SOS, y a-t-il eu des avancées ?

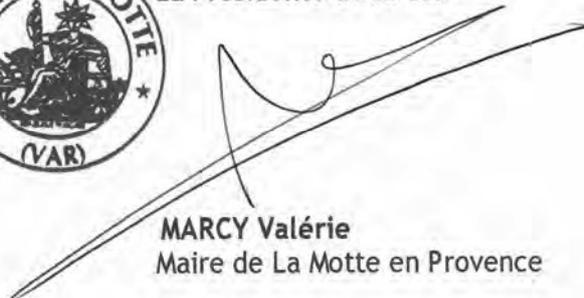
M. Robert : Il avait été discuté d'installer une glissière de protection. N'étant pas propriétaires de la voirie, nous ne sommes pas porteurs de ce projet et n'avons donc pas plus d'informations à vous communiquer à ce sujet.

M. le Sous-Préfet : Je propose qu'un courrier soit adressé au conseil départemental à ce sujet.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 10h30.



La Présidente de la CSS



MARCY Valérie
Maire de La Motte en Provence